



# LES DATES CLEFS

- ▶ **Le 11 Juin 1818** : Le Conseil Général propose d'abandonner à l'hospice d'Evreux l'ancien local du dépôt de mendicité et de charger en échange l'Etablissement de disposer de 15 loges de fous indigents.
- ▶ **Le 6 Juin 1821** : A lieu l'adjudication des travaux de l'asile d'aliénés. Janvier 1832 : A lieu l'agrandissement du quartier des aliénés de l'hospice de 14 loges.
- ▶ **Janvier 1833** : Le Préfet de l'Eure demande au sous-préfet de conduire une enquête sur le nombre d'aliénés non secourus dans le département.
- ▶ **Le 30 Janvier 1836** : Nouvelle enquête, 151 aliénés déclarés dans le département.
- ▶ **Le 24 Juillet 1837** : Le Préfet de l'Eure demande au sous-préfet de ne plus enfermer les aliénés dans les prisons. Les fous seront transférés à Evreux ou à Rouen. Les médecins de l'hospice d'Evreux décrivent la situation dramatique des aliénés sans augmenter les locaux.
- ▶ **Le 24 août 1838** : Vu le refus des établissements voisins de recevoir les aliénés du département, le Conseil Général de l'Eure déclare nécessaire la fondation d'un asile et créé à cette fin une commission d'étude.
- ▶ **Le 1er décembre 1838** : Le Conseil Général vote la construction d'un hospice d'aliénés pour 300 lits.
- ▶ **Le 27 mars 1840** : Le Conseil d'Etat donne son avis sur le projet de loi pour autoriser l'Eure à emprunter afin de financer les routes départementales et l'asile.
- ▶ **Année 1843** : Rapport de Ferrus sur l'hospice d'Evreux, très défavorable et conclut le manque de moyens pour expliquer le mauvais état du quartier des aliénés (14 avril 1843). Le conseil général renonce pour cette année à la construction et autorise le Préfet à traiter avec les hospices civils d'Orléans.
- ▶ **Le 27 septembre 1851** : Suite au rapport de Parchappe, le ministre de l'intérieur veut mettre un terme aux souffrances des aliénés de l'hospice : il ordonne de reprendre le projet de créations d'un asile, de chercher un terrain convenable.
- ▶ **Le 17 octobre 1851** : Le Conseil Général autorise la reprise du projet (à partir des études de 1839) pour un asile d'au moins 400 personnes.
- ▶ **Le 27 juin 1856** : L'architecte départemental, Monsieur BOURGUIGNON, fait les études préliminaires mais l'ouverture n'est pas prévue avant 5 ou 6 ans.
- ▶ **Le 21 mars 1860** : Décret autorisant la construction d'un asile public d'aliénés à Evreux. Novembre 1863 : Rapport de Constans, les travaux d'agrandissement de l'asile passe de 300 lits à 500 lits.
- ▶ **Le 1er août 1866** : Ouverture de l'asile 170 hommes aliénés arrivent avant la fin des travaux auxquels ils participent. 1er médecin directeur : Monsieur VEDIE. Il est sous l'autorité du Préfet du département de l'Eure. Construction, également du cimetière dont l'ouverture été imposée dès le début du choléra (aux premiers jours de 1866). Construction des murs d'enceinte, coût : 2000 Francs.

Extrait du règlement intérieur:

Article 24 : le médecin directeur ne peut s'absenter plus de 2 jours sans l'autorisation du Ministre de l'Intérieur.

Article 55 : tous les préposés et gens de service sont nommés par le directeur médecin. Ils sont révocables par le directeur médecin pour cause :

« d'infidélité, d'insubordination ou d'inconduite ». Article 99 : les aliénés des deux sexes ne sont admis aux offices qu'avec la permission du médecin directeur. Ils doivent être complètement séparés dans l'intérieur de la Chapelle.

Article 128 : une ration supplémentaire de 100 grammes de pain et de 20 cl de vin, cidre ou bière, est attribuée, sur l'avis du directeur médecin aux aliénés employés à des travaux pénibles.

Article 136 : les objets d'habillement et de literie sont changés ainsi qu'il suit :

- ▶ les bonnets de nuit, cravates, ... tous les 15 jours
- ▶ les draps de lin, taies d'oreiller, ... tous les mois
- ▶ les pantalons, gilets, vestes d'étoffe, jupes, jupons, camisoles, ... tous les 3 mois.

▶ **Le 21 avril 1867** :

- ▶ Bénédiction de la chapelle de l'asile
- ▶ Construction des ateliers
- ▶ Une annexe du moulin

▶ **Le 5 mai 1868** : Achat de l'horloge de la chapelle (4 000 F) 150 femmes aliénées sont admises à l'asile - prix de journée 1,25 F.

▶ **1870** : Fut créée une fanfare pour occuper les aliénés les jours fériés, ainsi qu'une bibliothèque.

▶ **1872** : Les jardins et la ferme utilisaient un bon nombre de briques dont la matière première était extraite du sol même de l'asile.

63 000 briques furent ainsi fabriquées en 1872, 69 000 en 1873.

Différentes annexes de l'asile furent construites à partir de ces matériaux.

▶ **1930** : L'asile accueille environ 1 130 aliénés

▶ **le 5 avril 1937** : L'asile est devenu « Hôpital Psychiatrique » par une circulaire. A Navarre, l'H.P. fut seulement repris sur les imprimés qu'en 1942 (cause : la guerre de 1939)

▶ **Le 4 février 1958** : Par un décret le terme d'aliéné est remplacé par le terme de « malade ».

▶ **1960** : Circulaire traitant de la notion de sectorisation. 1973 : L'Hôpital Psychiatrique devient « Centre Hospitalier Spécialisé ».

▶ **1974** : Année où la mixité des services de soins prend effet.

▶ **1979** : Ouverture de la pédopsychiatrie de St Michel : première fois, qu'une structure de soins aussi importante s'installait en dehors du CHS de Navarre.

▶ **1985 : Loi sur la sectorisation.**

▶ **1990** : Loi du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation

▶ **1995** : Création des CUMP : Cellule d'Urgence Médico-Psychologique sur circulaire du Président de la République. Les CUMP ont pour mission de prendre en compte les suites psychologiques et psychiatriques des traumatismes subis par les victimes de catastrophes.

▶ **1996** : Présence moyenne de 350 personnes hospitalisées et 4 000 sont pris en charge dans des structures extra-hospitalières (hôpital de jour, centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, centre médico-psychologique, appartement de transition...) et sont suivis à domicile.

▶ **1999** :

> Vingt ans de la structure de pédopsychiatrie à St Michel

> Premier livret d'accueil à destination des patients du CHS de Navarre

▶ **3 décembre 2001** : Ouverture de l'Unité Intersectorielle d'Accueil (UIA) : l'admission des patients se fait dans cette unité. Après évaluation, ils sont transférés dans les unités sectorisées.

▶ **23 octobre 2009** :

Reconstruction du Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre. Un jury de concours, après une procédure complexe a choisi :

> Le groupement LEON GROSSE,

> Le cabinet d'architecte AADC : M. DESCRETTE et M. CARPENTIER,

> Transformation radicale du CHS de Navarre connu jusqu'à ce jour, dans ses conditions d'accueil des patients et des conditions de travail de ses professionnels pour 1er trimestre 2013.

▶ **4 mai 2010** : Obtention du permis de construire signé par le Maire d'Evreux

▶ **6 septembre 2010** : Pose officielle de la Première Pierre du nouveau Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre.

▶ **22 novembre 2010** :

Ouverture de l'unité pour les troubles Anxio-Dépressifs et des Troubles du Comportement Alimentaire. Première unité spécialisée du futur hôpital.

▶ **26 novembre 2010** :

Fermeture de l'Unité Intersectorielle d'Accueil, après 9 ans de service. Les locaux de l'UIA seront détruits pour la reconstruction du nouvel hôpital.

▶ **29 novembre 2010** :

Ouverture du Centre d'Accueil et de Crise (CAC) à proximité des urgences psychiatriques dont les missions sont l'accueil, l'information, l'évaluation et éventuellement l'hospitalisation des patients admis.

▶ **1er décembre 2010** :

Mise en place des pôles d'activité cliniques établis sur le parcours du patient.

5 pôles cliniques sont créés et 1 pôle médico-technique :

> Pôle admissions

> Pôle long cours,

> Pôle extra-hospitalier,

> Pôle Santé Mentale et Société (SMS),

> Pôle psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent,

> Pôle de Soins Somatiques Pharmaceutiques et de Rééducation-Réadaptation (SSPRR)



# LES DATES CLEFS

- ▶ **2011 :**  
Création de l'Équipe Mobile de soins Psychiatriques pour Personnes Âgées
- ▶ **5 juillet 2011 :**  
Loi relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge (remplace la loi de 1990).
- ▶ **26 juillet 2011 :**  
Ouverture de la Maison d'Accueil Spécialisée dans son nouveau bâtiment architectural.
- ▶ **7 et 8 novembre 2011 :**  
Ouverture des PC Médicaux dans son nouveau bâtiment architectural (Maximilien Parchappe).
- ▶ **Du 9 mai au 21 mai 2012 :** Ouverture des bâtiments Chêne et Fayard d'une capacité d'accueil de 100 lits au total.
- ▶ **1er juillet 2012 :**  
Le CH de Navarre a la responsabilité de la prise en charge des secteurs psychiatriques adultes (27G05) et infanto-juvénile (27I02) de Bernay et des cantons voisins, par arrêté pris par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Haute Normandie.
- ▶ **Août 2012 :** Ouverture de la nouvelle pharmacie à Usage Intérieur d'une superficie de 783 m<sup>2</sup>.
- ▶ **De Novembre 2012 à Janvier 2013 :**  
Ouverture des bâtiments Charme et Tulipier. 3 unités de soins emménagent et une création. Nouvelle unité : Tulipier miel spécialisée dans la prise en charge de l'adolescent (plateforme d'appui et d'évaluation départementale pour adolescents). Ouverture de l'ensemble des services administratifs dans son nouveau bâtiment architectural (Administration).
- ▶ **1er janvier 2013 :**  
Le CH de Navarre devient le Nouvel Hôpital de Navarre. Nouveau nom, nouvelle identité visuelle
- ▶ **Janvier 2013 :**  
> Le Nouvel Hôpital de Navarre a la responsabilité de la prise en charge des secteurs psychiatriques Adultes (27G06) et infanto-juvénile (27I01) de Vernon et Gisors, par arrêté pris par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Haute Normandie.  
> Ouverture et Inauguration des locaux des PASS-PSY et somatiques ainsi que de l'EMPP Respire, rue Georges Bernard à Evreux.
- ▶ **De Mars à Avril 2013 :**  
> Ouverture du bâtiment le Duplex réunissant les soins somatiques, de rééducation-réadaptation, les kinésithérapeutes et le cabinet dentaire ; de la salle polyvalente Martine Barbier et de l'animation centralisée.  
> Ouverture du bâtiment Erable, avec emménagement de l'unité Erable miel à l'étage.  
> Ouverture de la Maison des adolescents, rue Maréchal Joffre à Evreux
- ▶ **Juin 2013 :** Ouverture du bâtiment Châtaignier et du nouvel internat médical.
- ▶ **Septembre 2013 :**  
Ouverture et inauguration des CMP Adultes et Enfants de Gisors et Ouverture de l'unité Erable pourpre (unité fermée sécurisée).
- ▶ **Décembre 2013 :**  
Inauguration officielle du Nouvel Hôpital de Navarre, reconstruit sur site.
- ▶ **Décembre 2016 :**  
Ouverture de l'unité de réhabilitation psychosociale